
Informations et règlement à conserver par les participants

Vide grenier St JEAN Dimanche 6 avril 2025

1. **Arrivée des exposants** : entre 6h et 7h, votre véhicule devra stationner dès son arrivée sur l'emplacement qui lui est réservé, vous ne pourrez pas rester avec votre véhicule sur votre stand pour décharger votre voiture. Un seul véhicule peut rester dans l'enceinte du parking (VL uniquement, hauteur max 2m, ATTENTION pas de véhicule sur votre emplacement),
2. **Stand** : 8m carré environ (table, portants, chaises... à apporter)
3. **Inscription** : l'inscription n'est effective qu'après réception de ce présent bulletin complété et signé ainsi que votre règlement, le chèque de caution, votre justificatif de domiciliation et la copie recto-verso de votre CNI :
 - 25€ PAR STAND avec UN SEUL VEHICULE (chèque à l'ordre de BUGEAUD Thérance)
 - + 1 chèque de caution de 20€ (à l'ordre de BUGEAUD Thérance, restitué si l'emplacement est laissé propre)
 - + 1 copie de justificatif de domiciliation à votre nom (facture de téléphone, facture électricité...)
 - + 1 copie recto verso de votre pièce d'identité.

**DOSSIER ET REGLEMENT COMPLET A RETOURNER AU
Parking ST JEAN
44 avenue des alpes
06800 Cagnes sur Mer
AU PLUS TARD le Mercredi 26 Mars 2025.**

4. **Remboursement et annulation** : aucun remboursement ne sera effectué si la personne ne prévient pas l'organisation avant le 26 Mars 2025 par téléphone au 06-75-54-92-97.
5. **Intempéries** : l'organisation se réserve le droit d'annuler ou reporter la manifestation en cas de fortes pluies.
6. **Assurance** : Le Parking St Jean décline toute responsabilité en cas d'accident, d'incident, de vol, d'intempéries ou autres dommages. Les exposants doivent avoir les assurances nécessaires à titre personnel (RC).
7. **Nature des biens à la vente** : Il est **INTERDIT de vendre des produits neufs ou alimentaires** sauf sur les emplacements réservés.
8. **Départ des exposants** : Fin du vide grenier à 17h, départ **possible au plus tôt à 16h.**
Aucun départ possible avant 16h, Merci de prendre vos dispositions !
Vous devez impérativement repartir avec vos poubelles et vos invendus, aucune poubelle ne sera à disposition à part pour les clients du snack.
Tous les exposants doivent avoir quitté le parking St Jean au plus tard à 17h30.
9. **Restauration** : Un stand de restauration sera mis en place lors de l'événement, vous pourrez, si vous le souhaitez, vous restaurer sur place.
10. **Toilette** : Le magasin BuLe de gâteaux se trouvant au fond du parking St Jean (au niveau du snack), met à disposition des exposants, ses WC, nous vous demandons de respecter les lieux en les laissant propre.

Partie à retourner complétée et signée avec les pièces demandées

Organisateur : Parking St Jean
Attestation – Inscription Vide Grenier
Dimanche 6 avril 2025 au parking St Jean,
44 avenue des Alpes, 06800 Cagnes sur mer

Attestation sur l'honneur N° (cadres réservé à l'organisation)

PARTICULIER

Je soussigné(e)

NOM :PRENOM :

Né(e) le :/...../.....à.....

ADRESSE :

CODE POSTAL :VILLE :

TEL :

Titulaire de la pièce d'identité N :

Délivrée le :/...../.....par :

Ci joint le règlement de _____€ pour _____emplacement(s) + chèque de 20€ de caution propreté à l'ordre de M. BUGEAUD Thérance + la copie recto-verso de ma pièce d'identité + mon justificatif de domiciliation.
Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune de Cagnes sur Mer

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e).
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de commerce) aucun produits NEUF.
- Ne pas avoir participé à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal).

Fait àle.....

Mention « LU ET APPROUVE »

Signature :